



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



L'océan en référence

# Addendum au répertoire 2021-2025

des principaux documents dans  
lesquels figurent les informations  
publiques produites par le Shom



...us Banking Group  
United Kingdom 66.60 pence  
▼ 4.7% or 3.27 pence  
Worry over Europe's economic health weighed on banking stocks.

In pence

Month	Price (pence)
D	~60
J	~62
F	~65
M	~68
A	~70
M	~72
J	~75
J	~78
A	~80
S	~82
O	~85
N	~88
2010	~90

Price-to-earnings ratio  
Earnings per share, past four quarters  
Dividend yield

	None
Price-to-earnings ratio	None
Earnings per share, past four quarters	-7.65
Dividend yield	None

PERCENTAGE CHANGE

	Daily	1 wk.	52 wks
Banks	-3.8%	-7.3%	-21.4%
Lloyds Banking Group	-4.7%	-2.7%	9.9%



# **Addendum au répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom**

Le présent document est un complément au répertoire des principaux documents dans lesquels figurent les informations publiques produites par le Shom. Il fournit de nouvelles modalités d'accès à certains produits, et vient modifier la gamme des produits du Shom compte tenu des produits nouveaux ou supprimés.

# SOMMAIRE

Une rubrique « Limites maritimes » est créée :

<b>Limites maritimes</b> .....	5
<b>Limite terre-mer</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	6
<b>Trait de côte HISTOLITT®</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	6
<b>Trait de côte haute résolution – îles subantarctiques françaises</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	7
<b>Limite de salure des eaux</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	8
<b>Limite des affaires maritimes</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	8
<b>Limites transversales de la mer</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	9
<b>Limites relatives aux usages de pêche</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	9
<b>Limites de la redevance d'archéologie préventive</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	10
<b>Zones SAR (recherche et sauvetage)</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	11
<b>Dispositifs de séparation du trafic</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	12

S'ajoute la rubrique « Base de données » :

<b>Bases de données</b> .....	13
<b>Toponymes</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	14
<b>Balisage maritime</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	14
<b>Informations portuaires</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	15
<b>Réglementation - Navigation</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	16

S'ajoute à la rubrique « Bathymétrie - sédimentologie » :

<b>Bathymétrie – sédimentologie</b> .....	17
<b>Séries temporelles de turbidité ROEC</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	18
<b>Répartition des dunes du plateau continental français</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	18

La rubrique « Lots bathymétriques » est annulée et remplacée par la rubrique suivante :

<b>Levés bathymétriques</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	19
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

La rubrique « Natures de fonds » est annulée et remplacée par la rubrique suivante :

<b>Natures de fonds</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	19
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

La rubrique « Marées et courants » est annulée et remplacée par la rubrique suivante :

<b>Marée et courants</b> .....	21
<b>Observations de marée (Refmar)</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	22
<b>Service unique de prédiction de marées</b> .....	22
<b>Service de prédiction de marées en tout point</b> .....	23
<b>Modèles de courants de marée en 2D</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	24
<b>Modèles de courants de marée en 3D</b>  LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE .....	24

S'ajoute à la rubrique « Ouvrages d'information nautique » :

<b>Ouvrages d'information nautique</b> .....	26
<b>Atlas de courants de marée</b> .....	27

La rubrique « Licences d'exploitation » est annulée et remplacée par la rubrique suivante :

<b>Licences d'exploitation</b> .....	28
<b>Licence pour les prédictions de marées</b> .....	29
<b>Licences d'exploitation pour les autres produits</b> .....	31
<b>Coût de mise à disposition des données</b> .....	35

L'annexe 9 est annulée et remplacée par l'annexe suivante :

<b>Annexe 9</b> .....	36
<b>Licence d'exploitation (avec paiement de droits forfaitaires) des résultats du service de prédiction des marées du Shom</b> .....	36

# **Limites maritimes**

La Limite terre-mer correspond à la laisse des plus hautes mers astronomiques (PHMA) dans le cas d'une marée de coefficient 120 et dans des conditions météorologiques normales (pas de vent du large et pression atmosphérique moyenne de 1013 hPa).

L'obtention de cette ligne géométrique se définit naturellement comme l'intersection d'un modèle de PHMA (étendu à la côte et aux fonds d'estuaires) s'appuyant sur les surfaces Bathylli disponibles, et d'un modèle numérique de terrain haute résolution du littoral.

Cette limite, qui correspond aussi à la limite haute du rivage en matérialisant le haut de l'estran, prend en compte, lorsqu'elles existent, les 3 limites maritimes administratives que sont : la limite transversale de la mer (LTM), la limite de salure des eaux (LSE) et la limite des affaires maritimes (LAM).

Cette limite est mesurée (cotée) par rapport aux zéros hydrographiques locaux ainsi que par rapport au zéro des altitudes (IGN69 et IGN78 en Corse). Le rattachement aux autres références (niveau moyen, ellipsoïde) est connu.

Le produit Limite terre-mer, issu principalement de l'exploitation des deux produits Litto3D®/RGEALTI® et Bathylli, représente, à une résolution métrique (1 à 5 mètres), cette entité théorique par un ensemble de polygones 2D décrivant la nature de la côte (artificielle ou naturelle, rocheuse ou sableuse, escarpée ou basse, etc.).

La méthode de construction de la Limite terre-mer permet de produire une limite continue, homogène et cohérente spatialement à l'échelle de l'ensemble du littoral français métropolitain.

Date de création : 2021

Format de diffusion :

- SHAPEFILE (polyligne et polygone)
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : " © Shom-IGN, 2021 - <https://dx.doi.org/10.17183/LIMTM>".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/donnees/limites-maritimes/limite-terre-mer.html>

Le trait de côte correspond à la laisse des plus hautes mers dans le cas d'une marée astronomique de coefficient 120 et dans des conditions météorologiques normales (pas de vent du large, pas de dépression atmosphérique susceptible d'élever le niveau de la mer). Le produit TCH modélise cette entité théorique par un ensemble de polygones 2D. En France métropolitaine, il est recommandé d'utiliser le produit Limite terre-mer qui remplace ce Trait de Côte. Il n'existe pas de Limite terre-mer dans les DOM-COM pour le moment.

Date de création : 2009

Format de diffusion :

- SHAPEFILE (polyligne et polygone)
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante :

- mention explicite de la source des données TCH par la mention "©IGN-Shom 2009" lors de leur visualisation ;
- indication claire à l'utilisateur des limites d'usage de cette donnée ;
- représentation sur site internet accompagnée obligatoirement des logos de l'IGN et du Shom, munis d'un lien vers les url [www.ign.fr](http://www.ign.fr) et [www.shom.fr](http://www.shom.fr).

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/donnees/limites-maritimes/trait-de-cote-histolitr.html>

## Trait de côte haute résolution – îles subantarctiques françaises



Le trait de côte haute résolution (TCHR) correspond à la laisse des plus hautes mers astronomiques (PHMA) ou "Limite Haute du Rivage" dans le cas d'une marée de coefficient 120 et dans des conditions météorologiques normales (pas de vent du large et pression atmosphérique moyenne au lieu considéré).

Le Trait de Côte Haute Résolution est disponible dans les îles subantarctiques françaises (984).

Date de création : 2021

Format de diffusion :

- SHAPEFILE (polyligne et polygone)
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante :

"Shom, 2021. Trait de côte haute-résolution – îles subantarctiques françaises".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/donnees/limites-maritimes/trait-de-cote-haute-resolution.html>

## Limite de salure des eaux



Couche d'information géographique contenant les limites de salure des eaux (LSE) - France métropolitaine, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion.

Pour chaque limite proposée, un accès au texte juridique source et à une fiche de synthèse récapitulant les modalités de numérisation de la limite est accessible.

Date de création : 2018

Format de diffusion :

- SHAPEFILE (point et polyligne)
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation sous réserve de citer les sources de la manière suivante :

"Shom, 2018. Limite de salure des eaux".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/limite-de-salure-des-eaux.html>

## Limite des affaires maritimes



Couche d'information géographique contenant les limites des affaires maritimes (LAM) - France métropolitaine, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion.

Pour chaque limite proposée, un accès au texte juridique source et à une fiche de synthèse récapitulant les modalités de numérisation de la limite est accessible.

Date de création : 2018

Format de diffusion :

- SHAPEFILE (point et polyligne)
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation sous réserve de citer les sources de la manière suivante :

"Shom, 2018. Limite des affaires maritimes".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/limite-des-affaires-maritimes.html>

## Limites transversales de la mer



Couche d'information géographique contenant les limites transversales de la mer (LTM) - France métropolitaine, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion.

Pour chaque limite proposée, un accès au texte juridique source et à une fiche de synthèse récapitulant les modalités de numérisation de la limite est accessible.

Date de création : 2018

Format de diffusion :

- SHAPEFILE (point et polyligne)
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante :

"Shom, 2018. Limites transversales de la mer".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/limite-transversale-de-la-mer.html>

## Limites relatives aux usages de pêche



Le produit « limites relatives aux usages de pêche » contient les limites maritimes liées aux usages de pêche et issues des réglementations française et européenne. Ces limites sont gérées par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Ces limites sont réparties en trois catégories :

- la limite intérieure de la bande côtière de pêche (6 milles marins) ;
- la limite des 3 milles marins ;
- la limite de pêche en Outre-mer (100 milles marins).

Le produit « limites relatives aux usages de pêche » est à utiliser en complément du produit numérique « délimitations maritimes » du Shom qui représente les limites des espaces maritimes de souveraineté ou de juridiction de la France dans le monde.

Les limites présentes dans le produit « limites relatives aux usages de pêche » concernent uniquement les espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction française pour les territoires qui suivent.

**Limite intérieure de la bande côtière de pêche (6 milles marins) :**

- France métropolitaine.

**Limite des 3 milles marins :**

- France métropolitaine ;
- Mayotte ;
- La Réunion ;
- Guyane ;
- Martinique ;
- Guadeloupe ;
- Saint-Martin ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon.

### Limite de pêche en Outre-mer (100 milles marins) :

- Mayotte ;
- La Réunion ;
- Guyane ;
- Martinique ;
- Guadeloupe.

Date de création : 2020

Mise à jour : Les limites calculées à partir d'éléments de laisse de basse mer ne seront pas mises à jour en cas d'évolution desdits éléments, sauf sur demande de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Format de diffusion :

- SHAPEFILE
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation / DPMA - Shom, 2020. Limites relatives aux usages de pêche".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/limites-relatives-aux-usages-de-peche.html>

## Limites de la redevance d'archéologie préventive



Le produit « limite de la redevance d'archéologie préventive » contient la limite de la redevance d'archéologie préventive définie par le code du patrimoine. Cette limite est gérée par le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) du ministère de la Culture.

Cette limite, définie comme étant située à 1 mille marin de la laisse de basse mer, permet de délimiter les zones soumises à la redevance d'archéologie préventive en mer.

Le produit « limite de la redevance d'archéologie préventive » est à utiliser en complément du produit numérique « délimitations maritimes » du Shom qui représente les limites des espaces maritimes de souveraineté ou de juridiction de la France dans le monde.

Les limites présentes dans le produit « limite de la redevance d'archéologie préventive » concernent uniquement les espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction française pour les territoires qui suivent :

- France métropolitaine ;
- Mayotte ;
- La Réunion ;
- Guyane ;
- Martinique ;
- Guadeloupe ;
- Saint-Martin ;
- Saint-Barthélemy ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Clipperton.

Date de création : 2020

Mise à jour : Les éléments du produit « limite de la redevance d'archéologie préventive » ne seront pas mis à jour en cas d'évolution de la laisse de basse mer. Les modifications seront étudiées sur demande du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) du ministère de la Culture.

Format de diffusion :

- SHAPEFILE
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Ministère de la Culture / DRASSM - Shom, 2020. Limite de la redevance d'archéologie préventive".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/limites-relatives-aux-usages-de-peche.html>

## Zones SAR (recherche et sauvetage)



Couche d'information contenant les « zones SAR (Search and Rescue) ». Cette couche contient une description des zones françaises de services de recherche et de sauvetage (SAR) ainsi que la localisation des MRCC (Maritime Rescue Coordination Center) associés.

La donnée couvre les zones de responsabilité de la France.

La couche a été produite par le Shom en application de la circulaire de l'Organisation Maritime Internationale (OMI n° SAR.8/Circ.4 du 1er décembre 2012).

Date de création : 2018

Format de diffusion :

- SHAPEFILE (point et polygone)
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom, 2018. Zones de recherches et secours SAR".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/zones-sar.html>

## Dispositifs de séparation du trafic



Le produit « dispositifs de séparation du trafic » (DST) contient une description des DST dans les espaces maritimes français. Un DST est un système d'organisation du trafic visant à séparer des flux de trafic opposés par des moyens appropriés et notamment par l'établissement de couloirs de circulation. Les mesures prises visent à améliorer la sécurité de la navigation dans les zones où celle-ci est menacée par la densité du trafic associée à des difficultés naturelles diverses.

Le produit « dispositifs de séparation du trafic » couvre les espaces maritimes français. Pour des raisons de cohérence et de lisibilité du produit, un DST intersectant les espaces maritimes français est entièrement intégré au produit.

Date de création : 2021

Mise à jour : mise à jour réalisée en cas d'évolutions des textes réglementaires

Format de diffusion :

- SHAPEFILE
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom, 2021. Dispositifs de séparation du trafic".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/dst.html>

# **Bases de données**

## Toponymes LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE

La base de données des toponymes maritimes est élaborée à partir des cartes marines à petites échelles et de normes internationales. Les toponymes sont géoréférencés avec précision et classifiés selon leur nature.

Ce référentiel au format SIG peut être utilisé en complément d'autres données maritimes (bathymétrie, données thématiques, etc.) ajoutant ainsi la possibilité de se localiser par requête sur un nom de lieu. Il peut également enrichir une cartographie thématique.

Date de création : 2012.

Mise à jour : 2013.

Format de diffusion :

- SHAPE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS/WFS/WMTS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom, 2013. Toponymes".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/toponymes.html>

## Balisage maritime LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE

Le produit « balisage maritime » contient une description des marques, balises, bâtiments ou objet fixes, bouées flottantes placés en mer ou à terre et indiquant aux navires les dangers ou les voies de navigation à utiliser pour leur sécurité. Il ne remplace néanmoins pas les cartes marines ou livres des feux.

Ce produit couvre la zone économique exclusive française (ZEE).

Date de création : 2022

Mise à jour : non planifiée

Format de diffusion :

- SHAPEFILE
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>). Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom-DAM, 2022. Balisage maritime".

A retrouver sur : [https://diffusion.shom.fr/balisage\\_maritime.html](https://diffusion.shom.fr/balisage_maritime.html)

## Informations portuaires



Le produit « informations portuaires » contient 13 classes d'objets, les acronymes utilisés sont ceux de la norme S-57 de l'OHI – Organisation hydrographique internationale – (<https://iho.int/>) :

- poste d'amarrage (BERTHS) : endroit où peut s'amarrer un navire le long d'un quai, d'un ponton, etc. ;
- bâtiment isolé localisant un bureau portuaire (BUISGL) ;
- poste de contrôle (CHKPNT) ;
- grue (CRANES) ;
- dock flottant (FLODOC) : construction flottante qui permet de soulever les navires pour les mettre à sec pour effectuer le carénage ;
- gril de carénage (GRIDRN) : structure placée sur l'estran, servant de support aux navires échoués pour permettre de travailler sur la partie émergée de leur coque pendant les étales de basse mer ;
- zone portuaire (HRBARE) : zone administrative d'un port, comportant l'ensemble des installations d'accostage et de manutention, ainsi que les installations de stockage de courte durée ;
- fonction du port (pêche, plaisance, etc.) (HRBFAC) ;
- navire désarmé (HULKES) : coque d'un navire désarmé ou à l'état d'épave, dont les équipements et superstructures ont généralement été enlevés et qui est amarré définitivement à un endroit, ou échoué ;
- barrage anti-pollution (OILBAR) ;
- lieu d'embarquement du pilote (PILBOP) ;
- station de sauvetage (RSCSTA) ;
- installation pour embarcations de plaisance (SMCFAC).

Les définitions détaillées de chacune de ces classes d'objets sont consultables dans la norme S-57 (<https://iho.int/en/standards-and-specifications>).

Date de création : 2021

Format de diffusion :

- SHAPEFILE (polyligne et polygone)
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>). Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom, 2021. Informations portuaires".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/informations-portuaires.html>

Le produit « réglementation - navigation » contient 18 classes d'objets, les acronymes utilisés sont ceux de la norme S-57 de l'OHI – Organisation hydrographique internationale – (<https://iho.int/>) :

- zone de mouillage (ACHARE) : zone destinée au mouillage d'un navire ;
- poste de mouillage (ACHBRT) : lieu désigné destiné au mouillage d'un navire, hydravion, etc. ;
- zone administrative (nommée) (ADMARE) ;
- zone de câbles sous-marins (CBLARE) ;
- sémaphore, station de garde-côte (CGUSTA) ;
- zone de transbordement de cargaison (CTSARE) ;
- marque de distance (DISMAR) : marque indiquant les distances le long d'un chenal ou d'un fleuve ;
- zone de dépôt (DMPGRD) : zone en mer où sont volontairement déposés des résidus de dragage ou d'autres substances potentiellement plus nuisibles, telles que des explosifs ou des déchets chimiques ;
- chenal (FAIRWY) : partie d'un cours d'eau, d'un port, etc., où se situe la voie navigable principale empruntée par les navires de grandes dimensions. Également route habituelle des navires à l'entrée ou à la sortie d'un port ;
- zone de glace (au-dessus de la terre ou de la mer) (ICEARE) ;
- anomalie magnétique locale (LOCMAG) : anomalie du champ magnétique terrestre causée par des influences locales et n'intéressant qu'une zone d'étendue relativement faible ;
- ferme marine (MARCUL) ;
- alignement ou relèvement (NAVLNE) : ligne droite définie généralement par deux amers clairement indiqués sur une carte, le long de laquelle un navire peut en partie faire route en toute sécurité, pour entrer dans une passe, parer un danger, etc. ;
- zone de conduites sous-marines (PIPARE) ;
- voie recommandée (RECTRC) : route qui a fait l'objet d'un examen spécifique pour s'assurer, autant que faire se peut, que la voie est libre de tout danger ; voie le long de laquelle il est recommandé aux navires de naviguer ;
- zone de restriction (RESARE) : zone particulière établie par les autorités qualifiées. L'accès à cette zone et la navigation à l'intérieur de celle-ci sont soumises à des conditions particulières ;
- zone d'amerrissage pour hydravions (SPLARE).

Les définitions détaillées de chacune de ces classes d'objets sont consultables dans la norme S-57 (<https://iho.int/en/standards-and-specifications>).

Date de création : 2021

Format de diffusion

- SHAPEFILE (polyligne et polygone)
- GML INSPIRE

Mode de diffusion

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS
- flux WFS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom, 2021. Réglementation - Navigation".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/reglementation-navigation.html>

# **Bathymétrie – sédimentologie**

## Séries temporelles de turbidité ROEC LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE

Le produit « séries temporelles de turbidité ROEC » contient :

- les enregistrements des niveaux de turbidité mesurés en NTU (Nephelometric Turbidity Unit) par les turbidimètres optiques implantés en chacun des 7 points de mouillage du réseau de surveillance,
- les enregistrements des courants (vitesse (m/s) et direction (°)) mesurés par un courantomètre ponctuel.

Les capteurs (turbidimètre et courantomètre) sont positionnés pour mesurer à moins d'1 m du fond pour les turbidimètres et de 2 m pour les courantomètres. Les instruments déployés acquièrent une mesure toutes les 20 minutes en continu. Cette fréquence d'acquisition nécessite une rotation des systèmes tous les trois mois pour garantir l'autonomie des batteries et ainsi la continuité des mesures.

Date de création : 2019

Mise à jour : 2022. Le programme d'acquisition est terminé.

Format de diffusion :

- CSV
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom, 2022. Séries temporelles de turbidité ROEC [https://doi.org/10.17183/roec\\_turbi](https://doi.org/10.17183/roec_turbi)".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/turbidite-roec.htm>

## Répartition des dunes du plateau continental français LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE

Le produit « répartition des dunes du plateau continental français » contient des données numériques vecteur sous forme d'objets linéaires 2D représentant la crête de dunes sous-marines numérisées à partir des levés bathymétriques réalisés par le Shom.

Lorsque plusieurs levés ont été réalisés sur une même zone ou dune, le produit contient les informations issues de tous les levés.

Mise à jour : 2022

Format de diffusion :

- SHAPE
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS
- flux WMTS

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>). Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : « Shom, 2022. Répartition des dunes du plateau continental français ».

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/repartition-des-dunes-du-plateau-continental-francais.html>

## Levés bathymétriques

Les levés bathymétriques sont des semis de sondes issus de levés provenant de la base des données diffusables par le Shom. Pour les fonds jusqu'à 50 m, la précision verticale des sondes varie de 30 cm à 1 m et la précision planimétrique de 1 à 20 m. Au-delà, dans les grands fonds, la précision verticale est majoritairement de l'ordre de 1 à 2 % de la profondeur du fond. Parfois, elle est plus élevée selon la technologie utilisée. Les données sont référencées au ZH qui est assimilé à la plus basse mer astronomique (PBMA). Les données sont corrigées des variations de la célérité du son dans l'eau.

Les extractions de données bathymétriques du produit couvrent l'ensemble des eaux de souveraineté nationale française ainsi que les eaux internationales.

Les sondes sont référencées verticalement par rapport au zéro de réduction des sondages. Ce zéro correspond généralement au zéro hydrographique de la zone considérée.

Les positions des sondes sont fournies en positions géographiques (assimilables au système WGS84).

Mise à jour : 2022

Format de diffusion :

- ASCII (extension xyz)

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom, 2022. Levés bathymétriques".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/searchproduct/product/configure/id/409>

## Natures de fonds

Le Shom collecte les données sédimentaires du fond marin provenant de ses propres observations et prélèvements mais également d'organismes extérieurs (tels le BRGM, l'Ifremer, des universités, des ports autonomes, etc.) et les intègre au sein de sa base de données sédimentologiques.

Les données "natures de fond" répondent à de multiples besoins : pêche, projets d'infrastructures d'énergies marines renouvelables, études et protection de l'environnement...

- Couverture au 1 :50 000

Le produit numérique « natures de fonds » contient des données vectorielles caractérisant les surfaces sédimentaires. Les données sont géoréférencées dans le système WGS 84 et sont disponibles le long des côtes de France métropolitaine (leur emprise correspond à 34 cartes G). Il est mis à jour par éditions successives, incluant les nouvelles éditions des cartes G. La dernière mise à jour a été faite en 2016.

- Couverture au 1 :150 000

Les données sont disponibles de la frontière belge à Bréhat.

Les données sont disponibles dans les zones suivantes :

- la Manche et la mer du Nord ;
- la mer Celtique ;
- le Golfe de Gascogne ;
- la Méditerranée occidentale.

- Couverture mondiale

Le produit « carte sédimentaire mondiale » contient des données numériques géoréférencées, décrivant la nature des fonds géologiques rencontrés sur les différentes zones du globe. Les objets sont tous surfaciques et la description d'un objet comprend en particulier la nature du sédiment incluant les fonds de type roche.

La couverture de ce produit est mondiale en excluant les zones polaires : 72°N-72°S / 180°W-180°E.

Mise à jour : 2021

Format de diffusion :

- SHAPE
- GML INSPIRE

Mode de diffusion :

- téléchargement
- flux WMS/WFS/WMTS

Ces produits sont diffusés sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom, 2021. Natures de fonds".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/donnees/sedimentologie.html>

# **Marée et courants**

## Observations de marée (Refmar) LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE

Le Shom est le référent national pour l'observation du niveau de la mer *in situ* sur l'ensemble des zones sous juridiction française. Il assure donc différentes fonctions de coordination en matière de collecte, d'archivage et de diffusion des données publiques relatives à l'observation des mesures de hauteurs d'eau, de manière à promouvoir leur utilisation dans de multiples applications.

Les données des partenaires REFMAR sont visualisables, accessibles et mises à disposition en temps réel et en temps différé sur <http://data.shom.fr>.

Date de création : 2014

Mise à jour : En temps réel. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Mode de diffusion :

- téléchargement

Les données sont diffusées sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Toute autre mention est remplacée par cette licence.

Les données REFMAR des autres producteurs sont soumises à des conditions générales d'utilisation consultables sur le site REFMAR.

## Service unique de prédiction de marées

Le service de prédictions de marées permet de calculer à la demande des prédictions de marée dans des ports disposant d'observatoires marégraphiques, et également en tout point en mer. Ce service se décline selon deux offres.

### 1) Offre fondation

Les informations suivantes sont calculées :

- **heures** de haute mer et de basse mer ;
- **hauteurs** de haute mer et de basse mer ;
- **coefficients**.

**Tarif de référence** : de 1 à 100 sites au choix pour une année calendaire : **200 € HT**

### 2) Offre premium

Les fonctions suivantes sont disponibles :

- **calculs de hauteur d'eau à un pas de temps donné** (5, 10, 15, 30 et 60 minutes) ;
- **calculs de seuil** : recherche des créneaux horaires pour lesquels une hauteur d'eau est supérieure ou inférieure à un seuil donné ;
- **calculs de type « annuaire des marées »** : heures et hauteurs des pleines et basses mers, associées éventuellement aux coefficients de marée pour les ports français de la Manche et de l'Atlantique ;
- **accès aux prédictions de marées** sur une période paramétrable de 20 ans comprise entre le 01/01/1700 et le 31/12/2100.

**Tarif de référence :****Achat ponctuel :**

60 € x nbre de sites x nbre d'années de prédictions x système horaire.

**Abonnement au service :**

4 200 € HT pour 1 an et 6 720 € pour 3 ans.

Date de création : 2022

Mise à jour : Annuellement. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Formats de diffusion :

- XML
- TXT

Mode de diffusion :

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont définies dans les conditions générales d'utilisation des produits numériques (annexe 1) et dans la licence d'exploitation des prédictions de marées (annexe 9).

## Service de prédiction de marées en tout point

Ce service propose de calculer les prédictions de marées pour n'importe quel point en mer, en dehors des sites proposés par le service « prédictions à la carte ».

Contrairement au produit « prédictions de marée à la carte », dont les paramètres de marée sont basés sur les observations précises effectuées sur ces sites, le calcul réalisé dans ce service repose sur des modèles de marées calculés par le Shom, à partir de l'ensemble des informations de marées qu'il a collectées et validées. Les prédictions de marées proposées ici constituent le meilleur calcul possible en rapport avec la connaissance de ces régions.

Les fonctions suivantes sont disponibles :

- calculs de hauteur d'eau à un pas de temps donné (5, 10, 15, 30 et 60 minutes) ;
- calculs de seuil : recherche des créneaux horaires pour lesquels une hauteur d'eau est supérieure ou inférieure à un seuil donné ;
- calculs de type « annuaire des marées » : heures et hauteurs des pleines et basses mers, associées éventuellement aux coefficients de marée ;
- accès aux prédictions de marées Les prédictions sont disponibles entre le 01/01/1700 et le 31/12/2100, pour une durée limitée à 20 ans pour chaque calcul.

**Tarif de référence :****Achat ponctuel :**

210 € HT x nbre de sites x nbre d'années de prédictions.

**Abonnement global :**

8 400 € HT pour tout point du monde pour 1 an.

Date de création : 2017

Mise à jour : Annuellement. Intégration des nouvelles informations disponibles.

Formats de diffusion :

- XML
- TXT

Mode de diffusion

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont définies dans les conditions générales d'utilisation des produits numériques (annexe 1) et dans la licence d'exploitation des prédictions de marées (annexe 9).

## Modèles de courants de marée en 2D LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE

Les données de courants de marée sont disponibles sous forme de fichiers numériques. Les fichiers numériques fournissent les composantes du courant de marée de surface pour deux coefficients de marée caractéristiques (45 et 95) et pour treize périodes comprises entre 6 h avant et 6 h après la pleine mer (PM) ou la basse mer (BM) d'un port de référence. Les points de courant contenus dans les fichiers correspondent aux flèches représentées sur les atlas de courant papier. Les positions sont en coordonnées géographiques (latitude et longitude) rapportées au système géodésique WGS 84. Le produit de modèles de courants de marée 2D couvre les emprises des atlas papier.

Dates de création : identiques aux atlas de modèles de courants de marée papier, cf. le Grand catalogue.

Mise à jour : non planifiée. Rééditions en fonction des modélisations réalisées.

Format de diffusion :

- données numériques au format texte

Mode de diffusion :

- téléchargement

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom. Modèles de courants de marée en 2D".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/courants-2d.html>

## Modèles de courants de marée en 3D LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE

Les données contenues dans le produit « modèles de courants de marée 3D » concernent la zone Manche, Estuaire de la Loire et Fromveur et comprennent pour chaque heure autour d'une pleine mer au port de référence (Cherbourg) :

- des fichiers numériques (vectoriels) avec en chaque point d'une grille irrégulière, la hauteur d'eau totale, les vitesses et directions du courant de marée, la vitesse maximum de courant de marée (m/s) ;
- des cartes géoréférencées représentant les champs de courant (intensité et direction) ;
- des cartes de vitesse maximum de courant.

Trois couches sont fournies : surface, mi-profondeur et fond.

Dates de création : de 2012 à 2015.

Mise à jour : non planifiée. Rééditions en fonction des modélisations réalisées.

Format de diffusion :

- ASCII
- SHAPE
- GeoTIFF

Mode de diffusion

- téléchargement

Ce produit est diffusé sous licence ouverte (version 2.0 d'avril 2017), définie par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>).

Utilisation libre sous réserve de citer les sources de la manière suivante : "Shom. Modèles de courants de marée en 3D ".

A retrouver sur : <https://diffusion.shom.fr/courant-3d-fromveur.html>

# **Ouvrages d'information nautique**

## Atlas de courants de marée

Les atlas de modèles de courants de marée sont des ouvrages disponibles sous forme de fichiers numériques.

- 555 - Rade de Brest
- 557 - Pas de Calais - Baie de Somme
- 558 - Côte Sud de Bretagne
- 559 - Côtes Ouest de France
- 560 - Mer d'Iroise
- 561 - Baie de Seine
- 562 - Golfe Normand-Breton
- 563 - Côte Nord de Bretagne
- 564 - La Manche
- 565 - Golfe de Gascogne
- 566 - Pays de la Loire

**Tarif de référence : 30,80 € HT**

Dates de création : cf. le Grand catalogue.

Mise à jour : non planifiée. Rééditions en fonction des modélisations réalisées.

Format de diffusion :

- PDF

Commande/accessibilité :

- téléchargement

Les conditions d'utilisation sont décrites dans les conditions générales d'utilisation des produits et services numériques (annexe 1) et dans les licences d'exploitation (annexe 8).

# **Licences d'exploitation**

## Licence pour les prédictions de marées

Elle est contractualisée par une licence d'exploitation qui donne lieu à une redevance comprenant des droits annuels d'exploitation.

### Barème des droits d'exploitation

#### - Pour des produits dérivés analogiques gratuits

*Cas d'application : distribution gratuite d'une brochure promotionnelle éditée par un office du tourisme et financée par la publicité interne, d'affiches, de flyers pour des spectacles, des activités touristiques, etc.*

Droit d'exploitation pour 12 mois : **100 €** par port, par tranche de 10 000 exemplaires édités.

#### - Pour un service numérique gratuit

*Cas d'application : diffusion via des sites web et/ou applications smartphone gratuits, films télévisuels gratuits, sans chiffre d'affaires relié directement aux données du Shom, etc.*

Droit d'exploitation pour 12 mois : **100 €** par ports et par type de canal de diffusion (site internet incluant internet mobile, application téléchargeable via un store, TV, radio...).

#### - Pour des produits dérivés analogiques payants

*Cas d'application : almanach papier payant intégrant les données du Shom, guides de navigation annuels, impression sur textiles, etc.*

Droit d'exploitation pour 12 mois :

- **forfait jusqu'à 10 ports** : 100 € par port, par tranche de 10 000 exemplaires édités ;
- **pour plus de 10 ports.**

Fourniture à la commande par le licencié d'une déclaration annuelle précisant les éléments nécessaires au calcul des droits de réutilisation suivant la formule ci-dessous :

$$R = P \times T \times N1/N2 \times V$$

R : Montant du droit de réutilisation

P : Prix de gros unitaire, hors taxes du produit dérivé T : Taux de la redevance = 35 %

N1 : Équivalent page avec les données du Shom

N2 : Nombre de pages total (hors publicité) du produit dérivé (couverture incluse)

V : Nombre d'exemplaires édités du produit dérivé.

#### - Pour des produits dérivés ou des services numériques payants

*Cas d'application : intégration des données dans un logiciel de navigation, dans un SIG, dans un jeu vidéo, dans une application web payante, dans une application smartphone payante, etc.*

### Droits annuels de réutilisation

Fourniture par le licencié d'une déclaration semestrielle précisant les éléments nécessaires au calcul des droits de réutilisation suivant la formule ci-dessous.

$$R = P \times T \times D \times V$$

R : Montant du droit de réutilisation

P : Prix de gros unitaire, hors taxes du produit dérivé ou du service

T : Taux de la redevance = 35 %

D : Pourcentage de données Shom contenues dans le produit dérivé ou le service

V : Nombre d'exemplaires vendus du produit dérivé ou du service (nombre de CD-Rom, abonnements, de téléchargements...)

- *Exceptions tarifaires*

Les prédictions de marée demandées dans le cadre :

- des états de catastrophes naturelles ;
- des réquisitions judiciaires ;

font l'objet d'une exception tarifaire et sont délivrées gratuitement.

## Licences d'exploitation pour les autres produits

### Licence d'exploitation pour les produits dérivés analogiques gratuits

Elle est contractualisée par une licence d'exploitation qui donne lieu à une redevance comprenant des droits annuels d'exploitation.

Elle autorise le licencié à diffuser des copies du produit dérivé utilisant les données Shom sur support papier, textile ou autre support (CD-Rom, clé USB... avec fonctionnalité limitée au simple affichage).

La validité de la licence est de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Les limites d'utilisation sont définies dans la licence d'exploitation.

Téléchargement unique au titre de la licence initiale.

#### Barème des droits annuels d'exploitation :

Les droits d'exploitation facturés lors de la signature de la licence initiale et à chaque réédition du produit dérivé sont des forfaits annuels basés sur le nombre d'exemplaires édités déclaré par le licencié et par référence de produit du Shom reproduit :

<i>Exemplaires édités</i>	<i>Forfaits HT</i>
De 0 à 100.....	0 €
De 100 à 1 000.....	70 €
De 1 000 à 2 000.....	130 €
De 2 000 à 5 000.....	260 €
De 5 000 à 10 000.....	650 €
De 10 000 à 100 000.....	1 300 €
Supérieur à 100 000.....	proportionnel au nombre d'exemplaires : 13 000 € x N/100 000

À ce forfait est appliqué un ratio **N1/N2**

**N1** : Équivalent page avec les données du Shom (surface minimale 1/4 page)

**N2** : Nombre total de page (hors publicité) du produit dérivé.

## Licence d'exploitation pour les produits dérivés numériques et/ou services numériques gratuits

Elle est contractualisée par une licence d'exploitation qui donne lieu à une redevance comprenant des droits annuels d'exploitation.

Elle autorise le licencié à intégrer les données du Shom dans des services gratuits accessibles en ligne pour l'utilisateur final sans téléchargement possible.

La validité de la licence est de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Les limites d'utilisation sont définies dans la licence d'exploitation.

Les publications en remplacement des éditions supprimées prévues dans la licence sont gratuites et donnent droit aux mises à jour associées.

L'intégration de nouvelles références dans le portefeuille du client fait l'objet soit :

- d'un avenant à la licence en vigueur (l'utilisation de ces nouvelles références est aux mêmes conditions que la licence en vigueur avec échéance prévue) ou
- d'une nouvelle licence avec les coûts induits (ex. : coût de mise à disposition).

### Barème des droits d'exploitation :

Les droits d'exploitation sont des forfaits annuels différents suivant la fréquentation des sites de diffusion. Ils sont applicables par site de diffusion affichant la donnée du Shom et sont basés sur les principes et barème suivants :

### Unités de comptabilisation :

- nombre de visites (visiteurs non uniques) sur les pages de visualisation des données du Shom (site Web) ;
- nombre de téléchargements d'une application.

### Forfaits pour chaque unité de comptabilisation

De 0 à 1000 .....	0 €
De 1 000 à 10 000 .....	1 000 €
De 10 000 à 100 000 .....	2 000 €
De 100 000 à 500 000 .....	4 000 €
De 500 000 à 1 000 000 .....	20 000 €
De 1 000 000 à 5 000 000 .....	40 000 €
Supérieur à 5 000 000 .....	proportionnel : 200 000 € x UC/5 000 000

Après 1 an d'exploitation, le licencié établit un état déclaratif concernant la fréquentation des pages de visualisation des données du Shom qui entraîne la facturation du forfait correspondant. La déclaration doit différencier les unités de comptabilisation par site de diffusion (pour chaque site Internet, pour chaque application smartphone).

## Licence d'exploitation pour les produits dérivés analogiques payants

Elle est contractualisée par une licence d'exploitation qui donne lieu à une redevance comprenant des droits annuels d'exploitation.

La validité de la licence est de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Les limites d'utilisation sont définies dans la licence d'exploitation.

Les publications en remplacement des éditions supprimées prévues dans la licence sont gratuites et donnent droit aux mises à jour associées.

L'intégration de nouvelles références dans le portefeuille du client fait l'objet soit :

- d'un avenant à la licence en vigueur (l'utilisation de ces nouvelles références est aux mêmes conditions que la licence en vigueur avec échéance prévue) ou
- d'une nouvelle licence avec les coûts induits (ex. : coût de mise à disposition).

Les droits annuels d'exploitation sont facturés deux fois par an, à semestre échu.

### Barème des droits annuels d'exploitation :

Le montant des droits annuels d'exploitation est calculé de la façon suivante :

$$R = P \times T \times V \times [ N1/N2 ] \text{ ou } [ D ]$$

avec :

R : Montant des droits d'exploitation

P : Prix de gros unitaire, hors taxes, du produit dérivé

T : Taux des droits d'exploitation

V : Nombre d'exemplaires vendus du produit dérivé

**N1** : Équivalent page avec les données du Shom

**N2** : Nombre de pages total (hors publicité) du produit dérivé

**D** : Pourcentage de données empruntées aux produits du Shom contenues dans le produit dérivé

T = 35 %

## **Licence d'exploitation pour les produits dérivés numériques et/ou services numériques payants**

Elle est contractualisée par une licence d'exploitation qui donne lieu à une redevance comprenant des droits annuels d'exploitation.

La validité de la licence est de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Les limites d'utilisation sont définies dans la licence d'exploitation.

Les publications en remplacement des éditions supprimées prévues dans la licence sont gratuites.

L'intégration de nouvelles références dans le portefeuille du client fait l'objet soit :

- d'un avenant à la licence en vigueur (l'utilisation de ces nouvelles références est aux mêmes conditions que la licence en vigueur avec échéance prévue) ou
- d'une nouvelle licence avec les coûts induits (ex. : coût de mise à disposition).

Les droits annuels d'exploitation sont facturés deux fois par an, à semestre échu.

### **Barème des droits annuels d'exploitation :**

Le montant des droits annuels d'exploitation est calculé de la façon suivante :  $R = P \times T \times V \times [D]$   
avec :

R : Montant des droits d'exploitation

P : Prix de gros unitaire, hors taxes, du produit dérivé et/ou service numérique

T : Taux des droits d'exploitation

V : Nombre d'exemplaires vendus du produit dérivé et/ou service numérique

**D** : Pourcentage de données empruntées aux produits du Shom contenues dans le produit dérivé et/ou service numérique

T = 35 %

Les premiers 500 € de droits annuels d'exploitation font l'objet d'une ristourne, et ne sont pas facturés.

## Coût de mise à disposition des données

Les licences d'exploitation et les licences d'évaluation ou de démonstration ne font pas l'objet de coûts de mise à disposition.

Des coûts de mise à disposition peuvent être appliqués pour les commandes dont les formats et mode de diffusion sont différents de ceux indiqués dans le présent document (cas de prestations particulières).

## Modalités d'accès aux données

### Diffusion par le bureau prestations : [bps@shom.fr](mailto:bps@shom.fr)

Si après consultation via les services en ligne, le client constate que les produits présentés ne correspondent pas à ses besoins (paramètres, formats, résolution, découpage, mode de diffusion, réutilisation commerciale...), il peut s'adresser au bureau produits et services pour échanger sur une prestation particulière et/ou l'établissement d'une licence d'exploitation commerciale.

Le client peut établir le contact :

- soit en adressant une demande de format libre par message électronique ([bps@shom.fr](mailto:bps@shom.fr)) ;
- soit en complétant le formulaire disponible en ligne sur la page d'accueil de l'espace de diffusion ou sur le site institutionnel du Shom, rubrique Contact.

Après accord sur la prestation à effectuer, un devis détaillé établi par le Shom est adressé au client qui doit l'accepter et le signer après avoir coché la case « J'ai pris connaissance des CGV et des CGU des produits numériques du Shom et je les accepte ». La validité du devis est de trois mois.

La commande n'est effective que lorsqu'elle a été confirmée par l'acceptation écrite du devis, et après le règlement effectif.

La livraison des produits numériques du Shom s'effectue conformément à la commande :

- soit par Internet :
- par la transmission directe des produits à l'acquéreur par message électronique ;
- via un serveur ftp sécurisé, dont l'adresse est communiquée au licencié dès disponibilité des produits ;
- via [data.shom.fr](http://data.shom.fr) après la réception de la clé pour un accès en téléchargement ou en flux ;
- soit par voie postale par livraison des produits sur un support physique (CD-Rom ou DVD-Rom).

Dans ce dernier cas, des frais de mise à disposition supplémentaires sont facturés.

### Diffusion par les services numériques en ligne

Le Shom met ses produits à disposition du public grâce à plusieurs services numériques en ligne. A la date de rédaction du présent répertoire, les internautes peuvent accéder aux données du Shom sur :

- le portail géographique <https://data.shom.fr> ;
- l'espace de diffusion <https://diffusion.shom.fr> (voir les CGV en annexe 10) ;
- le portail européen <https://www.geo-seas.eu>.

La liste des services en ligne fournis par le Shom est évolutive.

# Annexe 9

## Licence d'exploitation (avec paiement de droits forfaitaires) des résultats du service de prédiction des marées du Shom

### 1. Définitions

Devis : facture pro forma.

**Licence** : autorisation contractuelle d'*exploitation* des *résultats* du service de prédiction des marées du Shom. Elle correspond aux droits accordés sur les *résultats* lors d'une utilisation du service de prédiction des marées du Shom accessible depuis l'espace de diffusion du Shom (<https://diffusion.shom.fr/>) en contrepartie du paiement de droits forfaitaires.

**Licencié** : personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur de la présente *licence* d'exploitation.

**Résultats ou résultats du service de prédiction des marées du Shom** : ces termes visent les données de marées générées par le service de prédiction des marées du Shom à la demande du client.

**Produit(s) dérivé(s)** : produit, service ou prestation réalisé par le client et utilisant les *résultats* du service de prédiction des marées du Shom.

**Utilisation** : L'utilisation correspond à l'exploitation des produits, services ou *résultats* du service de prédiction des marées du Shom pour les besoins propres d'un utilisateur. L'utilisation peut avoir lieu en l'absence d'avantages économiques directs ou indirects, ou dans le cadre d'une activité économique.

**Exploitation** : L'*exploitation* recouvre l'utilisation des *résultats* du service de prédiction des marées du Shom en vue de l'élaboration de produits dérivés ou de services, gratuits ou onéreux, dans le cadre d'une activité économique. Ces *produit dérivés* ou services sont diffusés à des utilisateurs finaux. L'avantage économique procuré à l'utilisateur peut être direct ou indirect. A titre d'exemple d'avantages indirects, l'accès gratuit à des données du Shom comme produit d'appel sur un site Internet génère du trafic favorable pour des activités économiques connexes (autres services payants, bannières publicitaires, etc.).

**Utilisateur final** : personne physique ayant accès aux *résultats* du service de prédiction des marées du Shom ou aux produits dérivés du *licencié*, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

### 2. Présentation et champ d'application de la licence d'exploitation

La présente licence d'exploitation définit les droits et obligations concédés sur les *résultats du service de prédiction des marées du Shom*, pour les modes d'exploitation, de diffusion et de reproduction décrit à l'article 2, par le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), ci-après désigné le Shom, établissement public à caractère administratif (n° SIRET 130 003 981 00011, code APE 84 11Z, n° de TVA intracommunautaire : FR 78130003981), dont le siège social est sis 13 rue du Chatellier, CS 92803, 29228 BREST cedex 2, à l'utilisateur, ci-après désigné le *licencié*.

La présente licence d'exploitation s'applique aux *résultats du service de prédiction des marées du Shom*, ci-après désignés les *résultats*, générés à la demande du client depuis le service de prédiction des marées du Shom sur l'espace de diffusion (<https://diffusion.shom.fr/>).

Elle doit à ce titre être expressément acceptée par le *licencié*.

Via *l'espace de diffusion*, cette acceptation expresse consiste dans le fait, pour le *licencié*, de cocher la ou les case(s) correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les termes de la *licence* ci-dessus (...) ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur que la signature manuscrite du client.

En conséquence, sauf contrat spécifique accepté par le Shom, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du *licencié* à cette *licence*, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le Shom et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Le fait que le Shom ne revendique pas à un moment donné l'une des présentes stipulations ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites stipulations.

### **3. Objet de la licence d'exploitation (avec paiement de droits forfaitaires) des résultats du service de prédiction des marées du Shom**

La *licence* est octroyée pour l'*exploitation* des *résultats* dans des produits dérivés et/ou des services par un *licencié* pour les produits et les modes d'exploitation, de diffusion et de reproduction décrits ci-dessous, sous réserve de s'être acquitté du prix d'utilisation du service de prédiction des marées. Pour une *exploitation* n'entrant pas dans le champ d'application de la présente licence d'exploitation avec paiement de droits forfaitaires, une *licence d'exploitation* sera établie.

La *licence* concédée au client porte sur les *résultats*, les *produits dérivés*, leurs caractéristiques et les exploitations prévues à la commande.

La *licence d'exploitation (avec paiement de droits forfaitaires)* concède au *licencié* les droits pour l'exploitation des *résultats* selon les modalités, supports et finalités suivantes :

#### **3.1 Pour une exploitation non commerciale**

- De l'édition de produits dérivés analogiques gratuits procurant un avantage économique indirect. Dans le cadre de cette exploitation, est autorisée la diffusion gracieuse de reproductions sur un support papier, textile ou autres supports des Résultats ou des produits dérivés à des utilisateurs finaux ;
- de la diffusion gratuite des produits dérivés numériques procurant un avantage économique indirect ;
- de la diffusion des Résultats ou des produits dérivés numériques via un service gratuit procurant un avantage économique indirect ;

Dans le cadre de ces exploitations, sont autorisés :

- les applications smartphone, les films télévisuels, les jeux numériques, etc. intégrant les Résultats ;
  - les sites Internet, mobiles et intranet, présentant les Résultats : pour affichage à des fins de consultation en ligne.

#### **3.2 Pour une exploitation commerciale**

- De l'édition de produits dérivés analogiques payants procurant un avantage économique direct **dans la limite de 10 sites au maximum par millésime.**

Dans le cadre de cette exploitation, est autorisée la commercialisation de reproduction sur un support papier, textile ou autres supports (CD-Rom, clé USB, etc. avec fonctionnalité limitée au simple affichage) des Résultats ou des produits dérivés à des utilisateurs finaux.

## 4. Restrictions d'utilisation

Toute *exploitation* des *résultats* non autorisée par la présente licence est interdite.

Le *licencié* doit, dans le cas des *exploitations* des *résultats* hors champ d'application de la présente licence (cf. Article 2), ci-après désigné par « autre exploitation », demander *une licence d'exploitation*.

Par exemple, constitue une autre exploitation interdite au titre de la présente licence :

- *l'exploitation* des *résultats* pour la création de *produits dérivés* ou des services numériques payants comme l'intégration des données dans un logiciel de navigation, dans un SIG, dans un jeu vidéo, dans une application web payante, dans une application smartphone payante, etc ;
- *l'exploitation* des *résultats* pour des *produits dérivés* analogiques payants au-delà de 10 sites.

## 5. Droit de propriété intellectuelle

Les *résultats* issus du service de prédiction des marées du Shom, soumis à la présente licence, sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. En conséquence, toute utilisation exorbitante de la *licence* concédée au *licencié* sur les résultats est susceptible d'entraîner des actions civiles et/ou pénales à son encontre.

La *licence d'exploitation (avec paiement de droits forfaitaires)* autorise les modes d'exploitation, de reproduction et de diffusion définis à l'article 2 des *produits dérivés* résultant de la fusion des *résultats* avec les données du *licencié* et/ou provenant d'un autre tiers.

## 6. Étendue des droits concédés par la licence d'exploitation (avec paiement de droits forfaitaires) des résultats

### 6.1 Étendue

Le *licencié* se voit octroyer un droit personnel et non exclusif pour représenter, afficher, reproduire, adapter, modifier ou insérer les *résultats*, au sein d'un service ou d'un *produit dérivé* suivant les modalités, supports, finalités, de diffusion autorisés à l'article 2 et déclarés lors de l'utilisation du service de prédiction des marées du Shom.

### 6.2 Réserves

Les droits concédés au 5.1 s'appliquent sous réserve du respect des limitations visées ci-dessous :

- le *licencié* doit expressément souscrire à l'exécution de l'insertion des mentions obligatoires prévues à l'article 7 « Obligations du *licencié* » ;
- le *licencié* ne peut céder, à un titre quelconque, les droits qu'il tient de la présente *licence* à un tiers, même à titre gratuit, ou l'y subroger totalement ou partiellement, sauf accord préalable du Shom ;
- le *licencié* doit informer l'utilisateur final des restrictions d'usage prévues à l'article 7 « Obligations du *licencié* » et rappeler à l'utilisateur final l'interdiction d'*exploitation*.

Sans distinction des supports et des modes d'exploitation et de diffusion, le Shom ne garantit en aucune sorte le rendu de l'adaptation des résultats. Au cas où l'application informatique permettant l'affichage des résultats s'avère défectueuse, tous les frais pouvant en découler, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

## 7. Durée et territorialité des droits concédés par la licence d'exploitation forfaitaire des produits

La *licence d'exploitation (avec paiement de droits forfaitaires)* des *résultats* est accordée pour le monde entier et pour la durée souscrite par le licencié lors de l'utilisation du service.

## 8. Obligations du licencié

### 8.1 Mentions obligatoires

#### a) Mentions de paternité

Les mentions indiquées ci-dessous, ainsi que le logo du Shom, devront figurer en toutes lettres et en caractères lisibles sur tout *produit dérivé*.

Mention obligatoire pour tout type de réutilisation sans diffusion auprès d'utilisateurs finaux :

« données de marées générées par le service de prédictions de marées du Shom – année d'édition ou de référence des données – LOGO »

Mention obligatoire lors d'une diffusion auprès d'utilisateurs finaux :

« données de marées générées par le service de prédictions de marées du Shom – année d'édition ou de référence des données – LOGO - reproduction interdite »

#### b) Avertissements

Le *licencié* s'engage à ce que les *produits dérivés* comportent, le cas échéant, en toutes lettres et en caractères lisibles, à côté de la mention de paternité et dans le crédit des contributions, l'avertissement ci-dessous :

« Reproduction des données de marées générées par le service de prédictions de marées du Shom pour le(s) port(s) - non vérifiée par le Shom et réalisée sous la seule responsabilité de l'éditeur ».

### 8.2 Contrôles

Le *licencié* reconnaît au Shom le droit de contrôler toutes les opérations entrant dans l'objet de la présente licence. A cet effet, il s'engage à autoriser aux représentants du Shom l'accès à ses installations et aux services techniques, à leur communiquer tout document nécessaire et, de manière générale, à ne pas faire obstacle par quelque moyen que ce soit à l'accomplissement de leur mission.

Le *licencié* assure, par ailleurs, aux représentants du Shom toutes facilités de contrôle auprès de ses éventuels partenaires techniques, notamment aux fournisseurs d'accès et développeurs. En outre, le *licencié* informe le Shom de tout changement de localisation de son site Internet ou mobile, de l'appellation de son application mobile, etc.

### 8.3 Justificatifs

À titre de justificatif, le *licencié* adresse au Shom un exemplaire de chaque document, objet de la publication mentionnée lors de la commande, ou l'adresse du site Internet ou mobile, ou de l'application mobile, prévues au titre de l'exploitation.

## 9. Responsabilité

Le Shom ne garantit pas la disponibilité à tout moment du service de prédiction des marées et il ne pourra être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement momentané du service. Le Shom met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour garantir la meilleure disponibilité du service de prédiction des marées

Le Shom ne garantit en aucune sorte le résultat de l'adaptation des résultats dans les produits dérivés et/ou suivant les modes de diffusion autorisés. Tous les risques concernant les rendus de la restitution des produits sont assumés par le *licencié*.

Le *licencié* s'engage envers le Shom à informer ses clients par voie d'erratum des erreurs qu'il aura commises en reproduisant, en modifiant ou en utilisant les résultats dans son *produit dérivé*.

L'erratum les corrigera et informera les clients des risques encourus à ne pas les corriger. Il dégagera explicitement et sans ambiguïté la responsabilité du Shom.

Tous les frais pouvant découler d'une erreur de reproduction, de modification ou d'insertion de résultats, de quelque nature qu'ils soient, sont pris en charge par le *licencié*.

## 10. Sous-traitance

Le *licencié* peut recourir à de la sous-traitance pour utiliser les résultats visés par sa *licence*.

Les obligations ci-après s'imposent aux sous-traitants :

- les sous-traitants doivent respecter les mêmes obligations que celles imposées au *licencié* par la licence ;
- aucun sous-traitant n'a le droit d'accorder à son tour des *licences* sur les résultats ou sur les produits dérivés ;
- aucun sous-traitant ne peut utiliser les résultats ou les produits dérivés pour ses propres besoins ;
- aucun sous-traitant n'a le droit de sous-traiter à son tour tout ou partie des travaux qui lui ont été confiés.

Le *licencié* doit faire respecter ces conditions par chaque sous-traitant et tout manquement est une cause de dénonciation de la présente *licence*.

Toute réutilisation par le sous-traitant ne rentrant pas dans la *licence* obtenue initialement par le *licencié* est exclue et doit faire l'objet d'une nouvelle licence.

## 11. Résiliation

À défaut d'exécution par le *licencié* de l'une quelconque de ses obligations prévues aux présentes stipulations, le Shom aura la faculté de résilier la *licence* concédée, de plein droit et sans formalité judiciaire, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Le *licencié* devra alors cesser immédiatement toute utilisation des œuvres concernées.

## **12. Compétence - Contestation**

La présente licence est régie et interprétée en fonction des lois françaises.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires.

À défaut d'accord, le litige est porté devant les tribunaux français compétents.



L'océan en référence

**Adresse postale**

13, rue du Chatellier - CS 92803  
29 228 BREST Cedex 2

**Renseignements**

Tél : +33 (0) 2 56 312 312

**Internet**

[www.shom.fr](http://www.shom.fr)  
[data.shom.fr](http://data.shom.fr)  
[diffusion.shom.fr](http://diffusion.shom.fr)

Le Shom est certifié ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités.